

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2022 - 12		
Avis direct (expert délégué) Date : 09/03/2022	Objet : Destruction de nids d'Hirondelle rustique – Centre équestre Obernai (67)	Avis : Favorable

Contexte

La ville d'Obernai a entrepris un projet de démolition des écuries de l'ancien centre équestre d'Obernai et de rénovation de la dépendance. Le site est désaffecté depuis 2019. Le site sera requalifié en une vaste zone publique d'agrément et d'activités de plein-air.

Suite à une alerte de la LPO Alsace, la ville d'Obernai a engagé un bureau d'étude pour réaliser un inventaire, sur l'avifaune et les chiroptères. Ceux-ci ont mis en évidence la présence de 33 nids d'Hirondelles rustiques : 18 nids dans les écuries et 15 nids dans la dépendance. 7 couples nicheurs ont été comptabilisés à la fin du printemps 2021. Pour les chiroptères, aucun des bâtiments n'est favorable aux chiroptères.

Les mesures d'évitement et de réduction en faveur de l'Hirondelle rustique sont les suivantes :

- les interventions sur les bâtiments utilisés comme site de nidification devront impérativement éviter la période de reproduction des oiseaux, donc pas d'intervention entre le 1er avril et le 31 août
 - destruction des 18 nids dans les écuries entre le 1er septembre 2022 et le 31 mars 2023 ;
 - destruction des 15 nids de la dépendance entre le 1er septembre 2023 et le 31 mars 2024 ;
 - si des travaux de restauration devaient avoir lieu dans les années à venir sur la dépendance, ces dates seront également à respecter
- conservation des caractéristiques architecturales favorables à l'espèce : deux parties de la dépendance seront conservés pour la nidification des Hirondelles. Il s'agit des boxes de la dépendance où les couples nicheurs ont été recensés en 2021
 - un accès extérieur avec chaque partie de la dépendance ;
 - un plafond en bois, avec présence de solives espacées de 50 à 60cm sera recréé, ce qui incitera les hirondelles à reconstruire leurs nids.

Les mesures compensatoires en faveur de l'Hirondelle rustique sont les suivantes :

- Création d'une maison à Hirondelles de 146,25 m² ;
 - hauteur de plafond supérieure à 3 m ;
 - bardage bois pour protéger les nids des intempéries ;
 - plafond en bois avec présence de solives espacées de 50 à 60 cm ;
 - installation de 23 nids artificielles pour inciter les Hirondelles à s'installer ;

- installation d'une repasse avec diffusion du chant de l'Hirondelle rustique pour attirer les individus ;
- Installation de 10 nids à Hirondelle rustique dans la dépendance après rénovation, avant le 31 mars suivant la restauration
- Création d'un bac à boue pour aider les Hirondelles à créer leurs nids.

Un suivi des Hirondelles rustiques sera réalisé sur le site à n+1, n+3 et n+5.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population d'Hirondelle rustique ?

Supports de réflexion

Dossier de demande de dérogation

Formulaire CERFA

Analyse du CSRPN

Les propositions de la ville d'Obernai sont exemplaires: tout est fait pour maintenir la présence des Hirondelles rustiques sur le site, malgré la démolition des anciennes écuries qui abritent les nids de ces oiseaux.

Avis du CSRPN

Avis favorable du CSRPN avec félicitations à la ville d'Obernai pour l'intérêt manifesté pour la préservation de cette espèce.

Yves MULLER, expert-délégué, vice-président de
la Commission Espèces Protégées du CSRPN
Grand-Est

